

Radio Chablais SA
Rue des Fours 11A • CP 112
CH-1870 Monthey 1
T +41 24 47 33 111
F +41 24 47 33 112
info@radiochablais.ch
www.radiochablais.ch

Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga

Monthey, le 1er décembre 2021

Révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision - consultation

Madame la Conseillère fédérale.

Radio Chablais SA remercie le Conseil fédéral de l'avoir associée à la consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision, et plus particulièrement sur le nombre et l'étendue des zones de desserte des radios régionales.

Après avoir pris connaissance du contenu de ce projet de révision, Radio Chablais SA tient à exprimer sa très grande inquiétude et sa ferme opposition à cette révision.

En effet, force est de constater que le dessin des zones de concession a été fait sur une logique des frontières cantonales et ne tient pas compte des réalités culturelles et économiques des régions. En ce qui concerne la zone Chablais-Riviera, cette particularité est une expression explicite des régions concernées. D'un point de vue historique et culturel, la Riviera (Montreux-Vevey) et le Pays d'Enhaut, (Rossinière-Château d'Oex-Rougemont) ont toujours été liés aux Chablais valaisans et vaudois. Pour l'exemple, même l'hôpital Riviera - Chablais, situé à Rennaz, accueille les systèmes hospitaliers des deux cantons.

Dans le projet de révision partielle de l'ORTV, la zone du Chablais est réduite à trois districts, mais est amputée d'une grande partie de sa zone actuelle, à savoir le district Riviera-Pays d'Enhaut. Dans la réalité, il ne peut pas être envisagé qu'un média régional crédible ne s'adresse qu'à ces petits districts ni que le Pays d'Enhaut se retrouve lié à une gigantesque zone lémanique contenant Lausanne et Genève.

De l'autre côté géographique de la zone de concession actuelle, le district de St-Maurice en Valais devient zone de Radio Chablais alors même que dans la réalité, les habitants de ces districts se sentent autant valaisans que chablaisiens et se dispersent entre Rhône FM (Radio Rhône SA) et Radio Chablais SA.

De cette façon, nous estimons que la modification des zones actuelles qui ont fait leurs preuves, n'a pas de fondement ni d'intérêt et met gravement en danger Radio Chablais SA.

Au surplus, le projet de révision partielle de l'ORTV ne donne que quelques indices quant au financement des nouvelles zones de concession en Suisse alémanique et autour du bassin lémanique. Mais il est impossible de pouvoir estimer ce que seront les moyens mis à disposition pour leur réalisation, ni de clé de répartition claire.

Radio Chablais SA s'étonne donc d'être consultée sur un projet dont les moyens de financement ne sont pas détaillés et dont l'estimation ne semble pas permettre une survie de petits médias comme le nôtre pour lequel la quote-part de redevance sert aujourd'hui à compenser la faiblesse économique.

En résumé, Radio Chablais SA envisage ce projet de révision avec angoisse et se permet de le rejeter vigoureusement.

Radio Chablais SA se tient à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous remercie de l'avoir consultée.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de nos salutations distinguées.

Radio Chablais SA

Florian Jeanneret

Directeur général